

S'il est un puissant excitant pour la dévotion des peuples, ce sont les fêtes chrétiennes. Aussi le Pape veut que le Rosaire aie la sienne. Le 11 septembre 1887, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, ordonne que la fête de N.-D. du Rosaire, qui se célèbre le premier dimanche d'octobre, soit élevée au rite double de seconde classe et ne puisse être transférée que dans les cas d'occurrence avec une fête de classe supérieure.

Le 5 Avril 1868, le Pape ordonne aux prêtres de l'Eglise universelle de dire, dans la suite, une messe et un office propres au jour de la fête du Saint-Rosaire.

1891, 1892, 1893, nouvelles lettres apostoliques, dans lesquelles le Pape expose la doctrine et l'opportunité du Rosaire. Il conclut son encyclique de 1893, en exhortant tous les prêtres qui ont charge d'âmes, à répandre cette dévotion et à faire inscrire les fidèles dans la Confrérie. "Nous n'en doutons pas, dit-il, leurs exhortations porteront leurs fruits, et de nombreux chrétiens s'empres seront de se faire inscrire dans ses confréries, et s'efforceront à l'avenir de retirer du saint Rosaire les précieux avantages que nous venons d'énumérer et qu'on doit regarder comme en étant l'essence et la raison d'être".

Ces exhortations pour répandre une aussi précieuse dévotion, Léon XIII les a prodiguées pendant tout le cours de son long pontificat. Il était à peine au début, que déjà il écrivait au Rme Père Maître Général de l'ordre des Dominicains, dont les religieux sont par vocation et de par la volonté formelle de l'Eglise, les apôtres du Rosaire, les lignes qui suivent : "Que tous les enfants de saint Dominique se lèvent par la lutte, et que, comme des guerriers puissants, ils se préparent à user dans le combat des armes dont les a pourvus avec tant de prévoyance leur bienheureux Père. Voici ce qu'ils ont à faire : Qu'ils plantent partout le Rosaire de la bien heureuse Vierge Marie ; qu'ils le propagent et le cultivent avec zèle ; que, par leurs soins assidus, les peuples soient enrôlés dans ces milices saintes où brillent les insignes du Rosaire ; que les fidèles apprennent à se servir de cette arme, à en faire un fréquent usage ; qu'ils soient instruits des bienfaits, des grâces, des privilèges de cette dévotion".

(A suivre) FR. A. V., O. P.